

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à dix-huit heures,
le **Bureau communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 23
présents : 16
procurations : 3
votants : 19

Date de convocation :
26 mai 2025

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, N. LAKS, E. ROSAY, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, F. de VIRY, F. BENOIT

REPRESENTES : P-J. CRASTES par M. MERMIN, A. CUZIN par L. DUPAIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSES : J-L. PECORINI, P. CHASSOT

ABSENTS : M. GRATS, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° b_20250602_eauasst_027

**Attribution du marché de travaux de bouclage du réseau d'eau potable
et de dévoiement du réseau d'eaux usées – secteur des Eplanes à Beaumont
(marché n° 202522)**

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6^{ème} Vice-Président,

Dans le cadre du projet de construction de la salle multi-activités de Beaumont, la Communauté de Communes du Genevois doit procéder au dévoiement du réseau d'eaux usées qui traverse une partie de la parcelle destinée à la salle, afin de permettre à la Commune de Beaumont de mener à bien son projet.

Par ailleurs, la Communauté de Communes prévoit de renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau potable d'une partie du centre-bourg en réalisant un bouclage du réseau. Cette intervention assurera la pérennité de l'alimentation en eau pour les logements et les établissements publics tels que l'école, le centre sportif et la future salle multi-activités.

Le montant des travaux est estimé à 304 216,30 € H.T. soit 365 059,56 € T.T.C., comprenant :

- Le renouvellement et le bouclage du réseau d'eau potable en fonte Ø 100 mm sur 371 ml et en fonte Ø 60 mm sur 85 ml.
- Le dévoiement du réseau d'eaux usées en polypropylène Ø 200 mm sur 84 ml.
- La reprise et le raccordement des branchements.

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte dans le respect des dispositions des articles R2123-1, 4 et 5 du code de la commande publique, par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 04 avril 2025 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 30 avril 2025 à 17h00.

2 plis ont été réceptionnés dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été réalisée par le Maître d'Œuvre (MOE) conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation. Le résultat a été présenté pour avis à la Commission d'Achats réunie le 02 juin 2025 et qui, au vu du classement des offres, propose de retenir l'offre du groupement Bortoluzzi SAS, SARL Vuache BTP et Gruaz Jean & Fils, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 307 832,50 € H.T. soit 369 399,00 € T.T.C.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1, 4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 4 développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur à 2M € H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_030 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 – Budget annexe Régie eau ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_031 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 – Budget annexe Régie assainissement ;

Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 02 juin 2025 ;

DELIBERE

Article 1 : retient l'offre du groupement Bortoluzzi SAS, SARL Vuache BTP et Gruaz Jean & Fils, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 307 832,50 € H.T. soit 369 399,00 € T.T.C.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie eau et au budget annexe Régie assainissement – exercice 2025 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

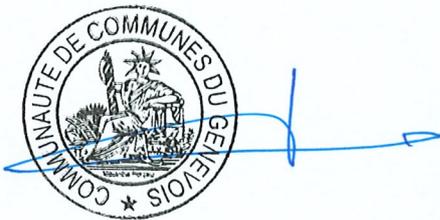
Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 06/06/2025
Publiée électroniquement le 06/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.